

CONDITIONS DE GARANTIE (Composants et matériaux)

Ces conditions de garantie commerciale complètent nos conditions générales de ventes (SGDO00013) précisant la garantie légale et nos conditions de réparation et reprises produit.

1 - GARANTIE COMMERCIALE "SATISFAIT OU REMBOURSE"

La reprise « SATISFAIT OU REMBOURSE » s'applique pour les pieds classe 2 et 3 pendant les 30 jours suivant la date de facturation (=date du bon de livraison).

Le client doit protéger au maximum les produits bénéficiant de ce type de garantie lors des essayages. Avant tout retour, le client doit obligatoirement appeler l'ADV et préciser le motif du retour.

Il doit retourner le produit dans sa boîte d'origine, en Colissimo ou tout autre système de retour permettant d'en avoir un suivi. Aucun échange/avoir n'est validé avant que le respect de ces règles et que le retour du produit aient été constatés par le SAV. Si le retour est refusé, le produit est retourné au client.

2 - GARANTIE COMMERCIALE / DUREE DE VIE

Garantie et durée de vie sont deux notions différentes et complémentaires.

•La durée de vie est indiquée dans la notice d'utilisation du dispositif

•En l'absence de cette information dans la notice, la durée de vie réelle est déterminée en dernier ressort par l'orthoprothésiste à la demande du propriétaire du dispositif (c'est-à-dire, du patient ou de l'assureur)

•Pendant l'utilisation du dispositif, l'orthoprothésiste peut réévaluer la fonctionnalité et l'état du dispositif de manière périodique ou selon les indications de la notice d'utilisation.

•Nous recommandons à l'orthoprothésiste de vérifier la fonctionnalité et l'état du dispositif à la fin de la période d'utilisation pour procéder à son remplacement si nécessaire.

Produit	Durée de garantie	Agrément fabricant obligatoire	Extension de garantie possible	Maintenance obligatoire (*)	Notes
Prothèse du membre inférieur					
Genoux électroniques					
FREEDOM QUATTRO	3 ans	Oui	Extension de garantie payante à souscrire lors des 12 premiers mois de l'achat A - Extension de garantie de 2 ans B - Extension de garantie de 3 ans	Dans le cas d'extension de garantie, A - 1 ^{er} service à 36 mois - un mois avant la date anniversaire, deux mois après B - 2 ^{ème} service à 54 mois - un mois avant la date anniversaire, deux mois après	A voir avec notre service commercial
PLIE 3	3 ans	Oui	Extension de garantie de 2 ans pouvant être souscrite pendant la 1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année de vie du produit	Révisions tous les ans (Révisions à 12 & 24 mois)	A voir avec notre service commercial
HYBRID (1P360...)	2 ans	Oui	6 ans	Tous les ans	
ALLUX (1P380)	2 ans	Oui	Oui	Tous les 2 ans	A voir avec notre service commercial
SYNSYS (1P700LEG)	3 ans	Oui	Oui Extension de garantie payante de 3 ans à souscrire lors des 12 premiers mois de l'achat	1 ^{er} service à 24 mois ou après un million de cycles d'utilisation Dans le cas d'extension de garantie, 2 ^{ème} service à 48 mois ou après deux millions de cycles d'utilisation	A voir avec notre service commercial
Accessoires (chargeur...)	1 an	Non	Non	Non	
Genoux hydrauliques, pneumatiques					
HYDEAL (1P120, 1P121)	3 ans	Non	Non	Non	Partie mécanique et hydraulique. La prise de jeu mécanique au-delà de 12 mois n'entre pas dans la garantie, car correspond à une usure normale du produit
MATIK (1P200)	3 ans	Non	Non	Non	
HYTREK (1P130-131)	3 ans	Non	Non	Non	
Genoux mécaniques					
Symphony	2 ans	Non	Non	Non	
Genoux mécaniques (1M01, 1M10, 1M112, 1M113, 1M03, 1M102, 1M102V)	3 ans	Non	Non	Non	Partie mécanique et hydraulique. La prise de jeu mécanique au-delà de 12 mois n'entre pas dans la garantie, car correspond à une usure normale du produit
Genou de sport					
EASY RIDE (1P650)	1 an	Non	Non	Non	Garantie uniquement sur défaut de fabrication, de montage....., pas de garantie sur l'usure normale du produit.
Chevilles électroniques					
KINNEX 2.0	3 ans	Oui	Oui 24 mois	Non	A voir avec notre service commercial
Chevilles mécaniques					
KINTERRA	3 ans	Non	Non	Non	

CONDITIONS DE GARANTIE (Composants et matériaux)

Produit	Durée de garantie	Agrément fabricant obligatoire	Extension de garantie possible	Maintenance obligatoire (*)	Notes
Pieds					
Pieds SACH et équivalents.	1 an	Non	Non	Non	Les défauts d'esthétique apparaissant au bout de 6 mois ne sont pas systématiquement couverts car dépendent de l'utilisation du produit
Pieds à restitution d'énergie : Dynastep	3 ans	Non	Non	Non	
Pieds à restitution d'énergie avec enveloppe séparée pour patients activité 2, 3 et 4. Dyna C, Dynadapt, Dynatrek, Sierra, Highlander, Agilix, Pacifica, Pacifica LP, Shockwave, Dynastar, Dynacity, Shockwave Rush HiPro, Rush Rampage, Rampage LP, Rush HiPro, Rogue 2, Rush EVAQ8, Rush H2O, Rush Rover,	3 ans	Non	Non	Non	Défaut de fabrication sur la structure
RUSH Chopart	2 ans	Non	Non	Non	
Pied enfants RUSH Kid	2 ans	Non	Non	Non	
Pied sport (1A920)	1 an	Non	Non	Non	
Pied gériatrique (1A200)	1 an	Non	Non	Non	
Enveloppe pied (1A620, 1A60510)	6 mois	Non	Non	Non	Défaut de fabrication esthétique (enveloppe)
Composants de structure					
Connecteurs, tubes, ancrés,...	3 ans	Non	Non	Non	
Rotateur	2 ans	Non	Non	Non	
Manchons					
Keasy	2 ans	Non	Non	Non	Sur Keasy, les petits défauts d'aspect sont inhérents au produit et non pris en garantie
Manchon silicone : Silitouch	6 mois	Non	Non	Non	Les manchons Silitouch peuvent être renvoyés contre remboursement sous un délai de 30 jours s'ils sont retournés dans un état de propreté comparable à celui fourni à la livraison, non coupés et dans leur emballage d'origine
Manchon copolymère : Stepline	3 mois	Non	Non	Non	
Bonnets Silosheath	3 mois	Non	Non	Non	
Orthèses					
Sangles					
2X	6 mois	Non	Non	Non	
Articulations					
KIT ODRA	1 an	Non	Non	Non	L'usure du garnissage car correspond à une usure normale du produit et n'entre pas dans la garantie
Matériaux					
Produits chimiques					
Tous produits	3 mois	Non	Non	Non	Défaut de fabrication, vu à la 1ère mise en œuvre Les réclamations sont recevables si les conditions de stockage et de mise en œuvre sont respectées.
Autres produits					
Tous produits	2 ans	Non	Non	NON	Défaut de fabrication, vu à la 1ère mise en œuvre Les réclamations sont recevables si les conditions de stockage et de mise en œuvre sont respectées.